

SANTÉ

ETABLISSEMENTS DE SANTÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

**Arrêté du 9 avril 2010 portant prorogation du mandat
du directeur général du centre de lutte contre le cancer Eugène-Marquis à Rennes**

NOR : SASH1030307A

La ministre de la santé et des sports,
Vu le code de la santé publique, notamment son article L. 6162-10 ;
Vu l'arrêté du 16 juin 2005 fixant la liste des centres de lutte contre le cancer ;
Vu l'arrêté du 30 mai 2005 renouvelant M. le professeur Patrick BOURGUET dans ses fonctions de directeur du centre de lutte contre le cancer Eugène-Marquis à Rennes pour une durée de cinq ans à compter du 9 juillet 2005,

Arrête :

Article 1^{er}

À titre exceptionnel, M. le professeur Patrick BOURGUET est prorogé dans ses fonctions en qualité de directeur général du centre de lutte contre le cancer Eugène-Marquis à Rennes du 9 juillet 2010 au 30 septembre 2010.

Article 2

La directrice générale de l'offre de soins et le préfet de la région Bretagne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 9 avril 2010.

Pour la ministre et par délégation :
La directrice générale de l'offre de soins,
A. PODEUR